

DELIBERATION N° 85/05-07 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE LOCATION AVEC MON-
STEUR VAZEUX

Monsieur RAVERDEL, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que l'immeuble du Centre Médico-Social comprend entre autres, un local à usage d'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute, d'une surface de 32 m².

Monsieur VAZEUX, domicilié 41, rue Alfred de Vigny à RICHARDMENIL demande le renouvellement de la convention de location dudit immeuble.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant N° 1 à la convention du 1er Avril 1981, ayant pour objet la reconduction pour un an renouvelable tacitement de la convention de location et l'actualisation du loyer annuellement au 1er Janvier suivant l'indice INSEE du coût de la construction.